

CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/PV.775
21 août 1997

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SEPT CENT SOIXANTE-QUINZIEME SEANCE PLENIERE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 21 août 1997, à 10 heures

Président : M. Goonetilleke (Sri Lanka)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 775ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je veux d'emblée, au nom de la Conférence et à titre personnel, accueillir chaleureusement parmi nous le nouveau représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à la Conférence du désarmement, l'ambassadeur Ian Soutar, qui assiste aujourd'hui pour la première fois à la séance plénière de la Conférence. L'ambassadeur Soutar a une vaste expérience des questions dont s'occupe cette instance. Je me contenterai de vous indiquer qu'il a été pendant trois ans chef adjoint du Département des questions de désarmement et de limitation des armements, au Foreign Office. Je suis sûr que les membres de la Conférence lui apporteront tout leur appui et leur pleine coopération.

Je tiens à faire quelques observations liminaires alors que Sri Lanka accède à la présidence de la Conférence.

Comme vous le savez tous, la session de 1997 de la Conférence du désarmement s'achèvera en même temps que prendra fin la présidence de Sri Lanka. Il incombe donc à la Conférence de faire le bilan des travaux qu'elle a accomplis en 1997 et d'établir son rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies, dont la cinquante-deuxième session s'ouvrira dans un mois environ.

Avant que je n'assume les responsabilités de la présidence, plusieurs collègues m'ont demandé ce que je comptais faire à la tête de la Conférence durant mon mandat. Il ne m'a pas été difficile de répondre à cette question, car j'avais assisté aux séances officielles et officieuses de la Conférence pendant toute la présente session et j'avais noté les progrès de nos travaux, ou plus exactement, l'absence de progrès à cet égard, tout en étant conscient du temps qu'il restait cette année à la Conférence. La Conférence, en application de l'article 44 de son règlement intérieur, est censée commencer à examiner son projet de rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies au moins deux semaines avant la fin de la session. Il ne reste donc plus à la Conférence qu'une semaine pour examiner les questions de fond dont elle est saisie. Elle n'a donc simplement plus le temps d'aborder des questions nouvelles.

Les délégations sont parfaitement conscientes de ce qui s'est passé au cours des deux premières parties de la présente session. Pendant la troisième et dernière partie, un certain nombre de délégations ont essayé maintes fois de faire en sorte que la Conférence engage réellement et avec sérieux des travaux. Ces délégations-là ont soumis individuellement et collectivement des documents à l'examen de l'instance. Ces documents marqueront toujours les tentatives faites pour surmonter les difficultés auxquelles la Conférence s'est heurtée et qu'elle n'a pas été en mesure de régler. En outre, ils entreront dans la mémoire écrite de la Conférence et nous guideront dans les années à venir. En conséquence, il ne faut pas nous décourager à l'idée que nous avons perdu une session entière de l'instance.

En ce qui concerne la situation dans laquelle la Conférence se trouve aujourd'hui, nous devons garder présents à l'esprit plusieurs points. Le premier en est le fait que la Conférence est l'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement. Evoquant les tâches de la Conférence

(Le Président)

lorsqu'il a fait son discours d'adieu, l'ancien ambassadeur du Royaume-Uni, Sir Michael Weston, a rappelé que les négociations ne pouvaient commencer que lorsque le climat s'y prêtait. Lorsque les membres de la Conférence ne peuvent pas tous se rencontrer sur un terrain commun, il est inutile de songer à ouvrir des négociations sur quelque question que ce soit, qu'il s'agisse de désarmement nucléaire, d'armes classiques ou de quelque autre domaine présentant un intérêt particulier. Nous devons accepter le fait que les négociations ne peuvent pas commencer dans le vide. Avant de les engager réellement, il faut identifier et cerner les questions sur lesquelles elles porteront. Il convient ensuite de tenir des consultations avant d'aboutir à un accord sur les paramètres des négociations à mener. L'expérience montre que, même une fois ces travaux préparatoires achevés, il arrive que les négociations n'ont pas lieu avant qu'il y ait consensus sur leur ouverture.

Il est un autre facteur qui s'ajoute à cela, à savoir que la Conférence du désarmement n'est pas une institution qui puisse mener des négociations sans discontinuer, année après année, et produire des instruments internationaux à la façon d'une usine automatisée. Les longues périodes qui se sont écoulées avant que les membres de la Conférence ne soient convenus de commencer à négocier la Convention sur les armes chimiques ou le Traité d'interdiction complète des essais montrent bien que de telles décisions peuvent prendre beaucoup de temps.

Cela dit, l'instance ne doit pas non plus attendre, sans rien faire, que la situation évolue d'elle-même. Elle peut agir et se préparer à de futures négociations en procédant à des consultations et en jetant les bases de tels travaux. Il y a lieu de signaler, à titre d'exemple, que l'ambassadeur du Canada, M. Shannon, a tenu des consultations en vue de faire intervenir un accord sur la négociation d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles de qualité militaire, alors même que les négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires étaient en cours. Je n'ai évoqué ce cas particulier que pour faire apparaître que la Conférence pouvait aussi bien tenir des consultations sur des questions qu'elle jugeait importantes tout en poursuivant des négociations sérieuses concernant un traité portant sur une autre question. J'ai le sincère espoir que la Conférence procédera ainsi lorsqu'elle ouvrira sa session de 1998.

Les modalités de prise de décisions est le deuxième point qu'il s'agit de garder présent à l'esprit. La Conférence, conformément à son règlement intérieur, prend toutes les décisions de fond par consensus. Certains critiquent cette règle. Force est de reconnaître, toutefois, qu'il serait difficile de prendre des décisions autrement, étant donné la nature des travaux de l'instance. Dans ces conditions, les délégations doivent accepter le fait que, à défaut d'un consensus, aucune décision importante ne peut être prise par la Conférence. De ce fait, les délégations ne peuvent pas se permettre d'être trop ambitieuses ou de vouloir forcer la Conférence à prendre une décision, car de telles tentatives sont vouées à l'échec. Comment faut-il alors procéder ? A mon avis, la Conférence devrait attendre pour engager des négociations que cela lui paraît être concrètement possible. Dans l'intervalle, elle devrait poursuivre les consultations sur d'autres questions en vue de les faire avancer, autrement dit, en vue d'en arriver à un stade où il sera possible d'ouvrir des négociations.

(Le Président)

Le troisième point que je veux évoquer est l'autonomie dont jouit la Conférence. C'est là un fait qui a conduit certaines délégations à affirmer que la Conférence était maître de son destin. Dans certaines occasions, cependant, la Conférence semble avoir accepté qu'elle devait entendre les appels que lui lançait la communauté internationale. Le Traité d'interdiction complète des essais en est un exemple. Il y a une raison à cette attitude. Il ne faut pas oublier que, pour chaque pays représenté à la Conférence, il y en a environ deux autres qui ne le sont pas. La Conférence n'est pas une instance autofinancée et ne mène pas ses travaux exclusivement à ses propres fins. C'est la communauté internationale tout entière qui est l'ultime bénéficiaire de ses travaux. Nous attendons de cette communauté internationale qu'elle appuie nos efforts et accepte les produits finis auxquels aboutissent les travaux de cette instance, sous la forme d'instruments internationaux. En conséquence, nous ne devrions pas nous considérer comme étant une entité totalement indépendante. Il appartient plutôt à la Conférence d'agir en maître d'oeuvre auquel la communauté internationale a attribué des fonctions particulières. Dans ces conditions, alors que nous nous efforçons de faire admettre les points de vues de nos pays et de protéger nos intérêts nationaux, nous devons aussi garder présentes à l'esprit les responsabilités que nous a confiées la communauté internationale, de même que nos obligations à l'égard de cette dernière. Dans ce contexte, nous devrions nous demander si nous nous sommes acquittés de ces responsabilités avec diligence. Allons-nous, en 1998, mener nos travaux de la même manière qu'en 1997 ? J'espère bien que cela ne sera pas le cas.

La Conférence a passé une année entière à essayer d'arrêter un programme de travail pour 1997. Même après être convenus d'un ordre du jour, nous n'avons pas réussi à prendre quelque décision que ce soit sur le ou les points particuliers de cet ordre du jour concernant lesquels nous puissions ouvrir des négociations. Dans ces circonstances, j'ai trouvé plutôt décourageant d'entendre les délégations, lors des consultations officieuses du mardi 19 août, répéter leurs positions sans tenir compte de la situation dans laquelle se trouvait la Conférence du désarmement.

Il n'est pas possible de régler le problème en divisant l'ordre du jour en deux ou trois grands domaines - désarmement nucléaire, désarmement classique, etc. - et en rangeant toutes les questions dans deux ou trois "corbeilles". Les délégations savent bien que nous avons adopté un ordre du jour, quelles qu'en soient les faiblesses. La difficulté réside davantage dans le programme de travail, ou, pour être plus précis, dans notre incapacité de séparer les points dont l'examen est suffisamment avancé pour qu'ils puissent faire l'objet de négociations et les points au sujet desquels il faut poursuivre les consultations. Le problème réside dans notre incapacité de reconnaître mutuellement nos soucis et d'être conciliants autant que faire se peut, dans l'intérêt commun de l'humanité.

Vers la fin de la deuxième partie de notre session, en juin, il y a eu un petit espoir de voir la Conférence reconstituer un ou plusieurs comités spéciaux et même en créer un nouveau. Bien que nous n'ayons pas su saisir cette occasion, j'ai bon espoir que, en 1998, la Conférence sera à même de prendre rapidement une décision sur la question et d'engager au plus vite des négociations. Dans l'intervalle, nous pourrions tenir des consultations dans le

(Le Président)

but de trouver peu à peu un terrain d'entente sur les autres points de l'ordre du jour. Si nous nous mettons d'accord sur cela à la présente session encore, nous aurons ensemble la satisfaction de voir s'achever le temps des polémiques grandiloquentes et nous pourrons envisager l'année 1998 avec une confiance légitime. Je veux achever mes observations liminaires sur cette note optimiste.

J'invite maintenant le Secrétaire général de la Conférence et représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, M. Vladimir Petrovsky, à faire une déclaration.

M. PETROVSKY (Secrétaire général de la Conférence du désarmement et représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) (traduit de l'anglais) : J'ai demandé la parole afin d'appeler l'attention de la Conférence sur la déclaration faite par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, au sujet de la décision qu'ont prise les Etats-Unis d'Amérique de participer aux négociations commencées à Ottawa sur un traité interdisant les mines terrestres antipersonnel, déclaration dans laquelle le Secrétaire général a aussi formulé les espoirs qu'il fondait à cet égard dans la Conférence du désarmement. Cette déclaration se lit comme suit :

"Le Secrétaire général accueille avec satisfaction la nouvelle que les Etats-Unis d'Amérique participeront aux négociations commencées à Ottawa sur un traité interdisant les mines terrestres antipersonnel. Le Secrétaire général est convaincu qu'un tel traité s'impose d'urgence pour que cessent les souffrances énormes causées chaque jour par cette arme qui frappe sans discrimination. La décision des Etats-Unis intervient à un moment critique, alors que des arrangements sont pris en vue d'ouvrir des négociations officielles à Oslo, le 1er septembre. Le Secrétaire général a l'espoir que les participants à la Conférence d'Oslo parviendront à conclure un traité qui porte réellement interdiction complète de ces engins et qui puisse être soumis à l'approbation de l'Assemblée générale à sa prochaine session. Il se réjouit à la perspective d'ouvrir ce traité à la signature à Ottawa en décembre.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a également l'espoir que la Conférence du désarmement enregistrera des progrès dans les efforts qu'elle déploie parallèlement, afin qu'il soit possible de parvenir à une interdiction totale et universelle de ces armes terrifiantes."

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Secrétaire général de la Conférence, M. Petrovsky, de sa déclaration. Est inscrite sur la liste des orateurs pour aujourd'hui la représentante des Etats-Unis d'Amérique. Je lui donne la parole.

Mme CRITTENBERGER (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens d'emblée à vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence et à vous adresser tous mes vœux de succès dans l'accomplissement de vos tâches importantes. Vous pourrez compter en cela

(Mme Crittenberger, Etats-Unis d'Amérique)

sur la pleine collaboration de la délégation des Etats-Unis. Nous avons comme vous l'espoir que la Conférence prendra les arrangements nécessaires pour que l'année 1998 soit plus fructueuse. Vos observations liminaires donnent certainement à penser que vous ne ménagerez aucun effort afin que les arrangements requis soient en place. En cela aussi vous pourrez compter sur la pleine collaboration de la délégation des Etats-Unis.

J'ai demandé la parole ce matin afin d'évoquer officiellement la décision de principe qu'ont prise les Etats-Unis concernant les mines terrestres antipersonnel et que la Maison-Blanche a annoncée il y a quelques jours.

Le président Clinton a dit clairement qu'il était fermement attaché à l'idée de conclure au plus vite un accord mondial et complet interdisant la production, le transfert, le stockage et l'emploi des mines terrestres antipersonnel. A cette fin, les Etats-Unis se sont efforcés, au sein de la Conférence du désarmement, de faire en sorte que des négociations soient ouvertes sur une interdiction susceptible de recueillir autant que possible l'adhésion de tous les Etats. Dans ce contexte, la délégation des Etats-Unis a accueilli avec satisfaction la désignation d'un coordonnateur spécial chargé de la question des mines terrestres antipersonnel et a l'espoir que les travaux de ce dernier ouvriront rapidement la voie à un accord sur la constitution, par la Conférence, d'un comité spécial chargé de la question.

En même temps, les Etats-Unis note que les Etats appuyant les travaux commencés à Ottawa sont aujourd'hui nettement plus nombreux. Ils entendent tirer profit de l'élan apporté au processus d'Ottawa et renforcer eux aussi l'appui dont celui-ci jouit déjà. Comme la Conférence le sait, c'est dans cet esprit que la Maison-Blanche a annoncé le 18 août dernier que les Etats-Unis participeraient activement aux négociations qui allaient s'ouvrir le 1er septembre à Oslo, dans le cadre du processus d'Ottawa. Ces négociations ont pour but la conclusion d'un traité qui serait signé en décembre. Les Etats-Unis s'emploieront à faire intervenir un accord qui réalise leurs objectifs humanitaires tout en protégeant leurs intérêts nationaux en matière de sécurité.

Qu'il me soit permis de souligner que les Etats-Unis restent attachés à l'idée de mener à la Conférence du désarmement des négociations aboutissant progressivement à une interdiction totale des engins en question. Ces négociations-là sont indispensables du fait que la Conférence compte parmi ses membres la plupart des principaux producteurs et exportateurs traditionnels de mines terrestres antipersonnel, dont un certain nombre ont déclaré qu'ils ne participeraient pas aux négociations d'Oslo ni signeraient quelque instrument que ce soit qui résulterait de ces négociations.

Les Etats-Unis s'emploieront aussi à ratifier le Protocole II modifié relatif aux mines qui se rapporte à la Convention sur certaines armes classiques et exhorteront d'autres pays à les imiter en cela. Si les Etats y adhéraient, ce protocole pourrait concourir dans une large mesure au règlement du problème des mines terrestres, en particulier si d'autres instruments internationaux visant à freiner l'emploi de ces armes de destruction lente et massive viennent s'y ajouter.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie la représentante des Etats-Unis d'Amérique de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle m'a adressées. La liste des orateurs est ainsi épuisée. Quelque autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? Je donne la parole à l'ambassadeur du Nigéria.

M. ABUAH (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et tout particulièrement à ce stade de la session de 1997 de l'instance. Je tiens à vous assurer que la délégation nigériane vous apportera tout son concours, comme vous le méritez, dans l'accomplissement de vos tâches. Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour saluer la contribution précieuse qu'a apportée aux travaux de la Conférence votre prédécesseur, l'éminente ambassadrice de la Slovaquie, Mme Krasnohorská.

On se souviendra que, il n'y a pas longtemps, le Groupe des 21 a présenté une proposition publiée sous la cote CD/1462 dans laquelle étaient évoqués certains points de l'ordre du jour au titre desquels la Conférence devait absolument constituer des mécanismes - en l'occurrence, des comités spéciaux - pour avancer dans ses travaux. A cet égard, le Groupe a noté que certaines délégations avaient demandé qu'on leur laisse le temps de consulter leurs gouvernements respectifs sur la position à adopter touchant les propositions du Groupe. J'ai pris la parole au nom du Groupe des 21 le 7 août dernier pour demander à ces délégations, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, si elles étaient alors en mesure de faire part à la Conférence des résultats des consultations qu'elles avaient tenues avec leurs gouvernements. Je voudrais demander de nouveau aux membres de la Conférence, par votre truchement, Monsieur le Président, s'ils sont prêts aujourd'hui, à la présente séance plénière, à nous faire connaître les instructions qu'ils ont reçues, l'idée étant de faire avancer la constitution des comités en question.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Nigéria de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole au représentant du Royaume-Uni.

M. SOUTAR (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais) : J'interviens à ce stade, non pas pour répondre à la question posée par le représentant du Nigéria, mais tout simplement pour vous féliciter tout d'abord, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence, puis pour vous remercier, ainsi que les membres de la Conférence, des très aimables paroles de bienvenue qui m'ont été adressées et, enfin, pour dire que je me réjouis à la perspective de collaborer avec les membres de la Conférence dans l'accomplissement des tâches importantes qui nous attendent et que vous avez exposées si succinctement, Monsieur le Président, dans vos observations liminaires.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni de son intervention et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard. Je donne maintenant la parole au représentant du Chili.

M. ILLANES (Chili) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi de commencer par vous adresser les cordiales félicitations de la délégation chilienne et vous exprimer notre conviction que, sous votre direction experte et efficace, la Conférence enregistrera d'importants progrès. Votre discours liminaire m'a fait une forte impression - il m'a semblé être fondé sur un solide bon sens, aussi souhaiterais-je que le texte in extenso en soit distribué dès que possible aux délégations. Je saisis cette occasion pour exprimer la gratitude de la délégation chilienne à l'ambassadrice de la Slovaquie, qui s'est acquittée de ses fonctions de président avec énergie et dévouement. Nous lui en sommes redevables. En outre, la délégation chilienne souhaite adresser une très cordiale bienvenue au nouveau représentant du Royaume-Uni et, bien sûr, l'assurer que nous sommes tout à fait disposés à collaborer avec lui dans la réalisation des objectifs de la Conférence.

Je veux annoncer à la Conférence que le Gouvernement chilien a décidé de participer pleinement aux travaux d'Ottawa : il a adhéré en conséquence à la résolution adoptée à Bruxelles et participera à la Conférence d'Oslo à part entière. Cela ne signifie nullement que le Gouvernement chilien ne pense plus que la Conférence du désarmement doive s'atteler à la grande tâche que lui impose la question des mines terrestres antipersonnel. A son avis, la Conférence doit en cela mener des travaux qui complètent le processus d'Ottawa et concordent avec celui-ci, sans y faire obstacle de quelque manière que ce soit. L'universalité est un objectif très important que nous ne saurions négliger. De la sorte, la délégation chilienne estime, comme bien d'autres, que dès l'année prochaine la Conférence doit entreprendre une tâche très intéressante autour de cette question de désarmement fort importante. Celle-ci a sans conteste une dimension humanitaire d'une portée énorme et inquiète pour cette raison tant les gouvernements que l'opinion mondiale, mais elle a aussi d'autres dimensions qui doivent être étudiées ici avec sérieux et avec soin, de telle sorte que les Etats soient le plus nombreux possible à être parties à l'accord qui, nous l'espérons, en résultera et aura une portée universelle.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Chili de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. BENITEZ (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer du ferme appui de la délégation argentine. Qu'il me soit aussi permis de féliciter l'ambassadrice de la Slovaquie de la compétence avec laquelle elle a dirigé nos débats pendant son mandat. En outre, je voudrais souhaiter la bienvenue au nouveau représentant du Royaume-Uni. La principale raison pour laquelle j'ai demandé la parole était simplement d'informer la Conférence que l'Argentine avait elle aussi adhéré à la déclaration de Bruxelles et s'apprêtait à participer à la Conférence d'Oslo. L'Argentine n'a certainement pas cessé d'estimer, pour autant, que la Conférence du désarmement devait entreprendre par la suite des travaux qui prolongeraient les résultats obtenus à Ottawa. Nous notons avec une vive satisfaction que les pays d'Amérique latine sont unanimes à penser cela.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Argentine de son intervention et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Quelque autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade, notamment pour répondre à la question posée par l'ambassadeur du Nigéria en sa qualité de coordonnateur du Groupe des 21 ? Je donne la parole à la représentante des Etats-Unis d'Amérique.

Mme CRITTENBERGER (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser de prendre de nouveau la parole ce matin, mais il me semble que, en toute justice, nous nous devons de répondre à la question du représentant du Nigéria. A la fin de la deuxième partie de la présente session, la Conférence a tenu sur deux jours une séance plénière au cours de laquelle de multiples points ont été soulevés au sujet de ses travaux. La délégation des Etats-Unis a été parmi celles qui ont alors demandé instamment que soient constitués des comités spéciaux pour les questions des mines terrestres antipersonnel, de la transparence dans le domaine des armements et de l'arrêt de la production de matières fissiles de qualité militaire. Aucun consensus n'est intervenu à ce sujet. Nous avons l'espoir qu'il sera possible de revenir sur ces questions sous peu et d'enregistrer des résultats plus constructifs. Toujours à la fin de la deuxième partie de la session, la délégation des Etats-Unis a déclaré qu'elle n'était pas en mesure de dire si, en définitive, elle pouvait accepter que soient rétablis les comités spéciaux sur les garanties de sécurité négatives et sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Je voudrais reprendre ces points quant au fond et les examiner dans le contexte global des travaux de la Conférence et du calendrier de ses travaux.

En ce qui concerne, tout d'abord, le fond des questions, qu'il me soit permis de rappeler que la délégation des Etats-Unis a exprimé l'avis qu'il n'y avait jamais eu de course aux armements dans l'espace et qu'il n'y en avait pas non plus aujourd'hui. Elle estimait en conséquence que l'intitulé du point de l'ordre du jour - "prévention d'une course aux armements dans l'espace" - n'était pas un reflet exact de la réalité, non plus que le mandat de l'ancien comité spécial qui avait été créé au titre de ce point. Les membres de la Conférence se souviendront que la délégation des Etats-Unis a fait ces observations-là lors des débats tenus en plénière à la fin de la deuxième partie de la présente session et que j'ai indiqué alors que la délégation des Etats-Unis avait pour instructions de s'employer à obtenir une modification du mandat du comité qui serait reconstitué pour s'occuper de la question de l'espace. En conséquence, si la délégation des Etats-Unis n'est pas opposée en principe à la reconstitution d'un comité spécial sur la question de l'espace, elle ne peut pas pour autant accepter que cela se fasse avant que ne soit examinée la question du mandat d'un tel comité. Je tiens à rappeler que, pendant les débats susmentionnés, d'autres délégations ont elles aussi exprimé des inquiétudes au sujet des travaux d'un comité spécial sur la question de l'espace et indiqué qu'elles seraient disposées à tenir des consultations sur la question. Ces consultations n'ont pas encore eu lieu, mais si elles étaient organisées, la délégation des Etats-Unis serait prête à y participer. Je voudrais encore mettre mieux en lumière la position des Etats-Unis afin d'éviter tout malentendu. Les Etats-Unis sont d'avis que le régime juridique s'appliquant aujourd'hui à l'espace a rendu de grands services à la communauté internationale et que rien n'indique qu'il faille adopter de nouvelles règles

(Mme Crittenberger, Etats-Unis d'Amérique)

en la matière. Ils estiment que si la Conférence décidait d'aborder à nouveau cette question, elle devrait commencer par définir dans ce domaine une question de fond bien précise à examiner. Aucune question de ce genre ne s'impose à l'esprit.

En ce qui concerne la question des garanties de sécurité négatives, la délégation des Etats-Unis voit mal, encore une fois, ce qu'un comité spécial chargé de cette question pourrait bien faire étant donné, en particulier, les mesures qu'ont prises récemment le Gouvernement des Etats-Unis et ceux d'autres pays dans le cadre de la résolution 984/(1995) du Conseil de sécurité de l'ONU, ainsi qu'à l'issue de la Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et, enfin, en ce qui concerne différents protocoles se rapportant à des traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires, mesures qui ont eu pour effet de donner des garanties de sécurité juridiquement contraignantes à de multiples pays dans bien des parties du monde.

Dans le contexte général des travaux de la Conférence et du calendrier de ces travaux, la délégation des Etats-Unis ne peut que s'interroger sur l'opportunité de reconstituer ces comités spéciaux alors qu'il est déjà temps de se préparer à la rédaction du rapport final de la Conférence à l'Assemblée générale des Nations Unies. Quelle que soit leur signification, ces questions ne constituent pas, de l'avis des Etats-Unis, celles sur lesquelles la Conférence du désarmement devrait engager des travaux à titre prioritaire, à la différence de la question d'un arrêt de la production de matières fissiles de qualité militaire et de celle des mines terrestres antipersonnel. Les Etats-Unis voient mal à quoi il servirait de constituer ces comités spéciaux à ce stade, à moins qu'il s'agisse simplement de pouvoir dire à l'Assemblée générale que la Conférence a effectivement fait quelque chose. Nous ne devons pas nous leurrer et avoir pour nous-même si peu de considération. La Conférence n'est pas un organe qui produit pour produire. Elle accomplit des travaux importants lorsque ses membres sont convenus d'entreprendre de tels travaux. Si la constitution des comités spéciaux en question a pour but de nous faire sortir de l'impasse - et les Etats-Unis souhaitent en sortir -, il est plus utile, à ce stade, de jeter les bases sur lesquelles il sera possible de prendre rapidement des décisions dès l'ouverture de la session de 1998, de telle sorte que nous ne nous heurtions pas aux mêmes problèmes l'année prochaine. La délégation des Etats-Unis est disposée à conjuguer ses efforts aux vôtres, Monsieur le Président, en vue de jeter de telles bases et est encouragée par le fait que vous en avez exprimé le désir tout à l'heure en faisant vos observations liminaires.

Bref, la délégation des Etats-Unis voit mal à quoi il servirait de constituer à ce stade, les deux comités spéciaux considérés. Elle est disposée à conjuguer ses efforts à ceux des autres membres en vue de jeter les bases d'un travail productif de la Conférence l'année prochaine. Bien entendu, elle estime que l'accent doit être mis sur les mines terrestres antipersonnel et un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles de qualité militaire. La transparence dans le domaine des armements est également une question qui revêt une importance pour les Etats-Unis. Ma délégation accueillerait favorablement l'idée de reconstituer à la prochaine session les comités spéciaux sur les garanties de sécurité négatives et l'espace, à

(Mme Crittenberger, Etats-Unis d'Amérique)

laquelle elle n'est pas fondamentalement opposée en principe. Elle voudrait, encore une fois, revenir sur la question du mandat à donner à un comité spécial sur l'espace.

Mme BOURGOIS (France) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter au nom de mon pays et à titre personnel pour votre accession à la présidence et de vous remercier chaleureusement d'avoir accepté cette tâche dans des conditions un peu exceptionnelles et difficiles. Nous savons qu'avec vous cette conférence fera du bon travail. Je me dois donc, pour imiter votre exemple, de répondre de suite à la question posée par l'un des orateurs ce matin et qui interpelle d'une certaine manière la délégation française, dans la mesure où elle était de celles qui avaient demandé un délai concernant la question des garanties de sécurité au mois de juin pour des raisons de pure procédure. Il nous fallait, en effet, vérifier la teneur de nos instructions. Bien sûr, les autorités françaises sont en faveur de la multiplication des garanties de sécurité. Je ne rappellerai pas ici l'importance des garanties que mon pays accorde déjà, tant positives que négatives : ces dernières, qui ont été données par les protocoles pertinents des traités instituant des zones exemptes d'armes nucléaires - protocoles qui ont tous été ratifiés par la France à ce jour -, concernent plus d'une centaine de pays. S'agissant de la Conférence du désarmement, cependant, la question était plus simplement de savoir si un comité spécial sur les garanties de sécurité, avec un mandat élaboré en 1992, était aujourd'hui d'actualité. Je peux dire tout de suite que nous n'avons aucune objection de principe au rétablissement d'un tel comité, non plus qu'au mandat tel qu'il a été formulé en 1992.

Cela dit, que voulons-nous faire au juste ? S'agit-il, à cette date tardive, de camoufler l'absence d'accord à la Conférence au sujet de l'ouverture de négociations sérieuses sur un sujet mûr - et il y en a au moins deux - ou s'agit-il vraiment d'aborder un problème ? Nous avons le sentiment qu'il s'agit plutôt d'une procédure de nature bureaucratique destinée à combler artificiellement et très partiellement le néant de nos résultats de cette année. C'est la raison pour laquelle nous hésitons à recourir à cet artifice parce que nous savons que d'ici le 10 septembre aucun travail sérieux ne pourra être fait. Par conséquent - et je vous rejoins ici dans vos observations liminaires, Monsieur le Président -, nous considérons que la Conférence doit aujourd'hui, avant tout, se préoccuper des moyens d'aborder la prochaine session d'une manière sérieuse et concrète. Ces moyens sont multiples. Ils peuvent consister en la poursuite des consultations sur diverses questions ou en des travaux intersessions sur ces questions. La Conférence peut aussi, à cette fin, porter une attention particulière à la rédaction de son rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies. Je souhaite indiquer ici que, dans le cadre de ce rapport, ma délégation ne verrait aucune objection à ce que la question des assurances de sécurité soit mentionnée d'une manière positive.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie la représentante de la France de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle m'a adressées. Je donne maintenant la parole au représentant du Royaume-Uni.

M. SOUTAR (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais) : L'une des dernières initiatives que mon prédécesseur a prises avant de quitter ses fonctions de représentant du Royaume-Uni a été de demander des instructions sur le point soulevé par l'un des orateurs précédents, afin que je puisse moi-même apporter une contribution au débat de la présente séance. Tout comme les deux orateurs précédents, je me demande s'il est bien sage, à ce stade de la session de la Conférence, de consacrer des ressources et des énergies à la constitution de comités spéciaux chargés des questions considérées. Si je puis faire mienne l'une de vos observations liminaires, Monsieur le Président, il me semble que nous devrions centrer nos efforts à ce stade sur la mise en place des conditions dans lesquelles la Conférence pourra commencer rapidement et sans difficultés ses travaux en 1998. Je souhaiterais notamment que tout soit fait pour que les coordonnateurs spéciaux puissent poursuivre leurs consultations et présenter des rapports préliminaires. Du reste, je note que le représentant de l'Australie a déjà remis un premier rapport intérimaire. Le Royaume-Uni tient à ce que, lorsqu'il sera question l'année prochaine de constituer des comités spéciaux, un équilibre soit trouvé dans les travaux de la Conférence entre les questions nucléaires et les questions de désarmement classique. Je puis confirmer que le Royaume-Uni souhaiterait voir l'ordre du jour de la Conférence du désarmement refléter ses principales priorités en matière de désarmement. Je confirme, pour mémoire, que mon Gouvernement a pour première priorité, sur le plan du désarmement nucléaire, la négociation et la conclusion urgentes d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles de qualité militaire et, en ce qui concerne le désarmement classique, l'élaboration progressive d'une interdiction mondiale des mines terrestres antipersonnel qui vienne compléter le traité d'Ottawa qui, nous en avons l'espoir, sera ouvert à la signature en décembre prochain.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni de sa déclaration. Quelque autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? Je la donne à l'ambassadrice de l'Inde.

Mme GHOSE (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de prendre la parole aujourd'hui, mais je suis heureuse de le faire sous votre direction et je saisis cette occasion pour vous féliciter de votre accession à la présidence, alors que la Conférence se trouve encore dans une situation plutôt délicate, comme elle l'a été tout au long de l'année. Je veux néanmoins vous assurer de la coopération de la délégation indienne durant votre mandat. Je saisis cette occasion pour remercier votre prédécesseur, Mme Krasnohorsá, des efforts inlassables qu'elle a déployés dans l'espoir de faire établir un programme de travail par la Conférence. Qu'il me soit aussi permis de souhaiter la bienvenue aux nouveaux représentants et en particulier au nouvel ambassadeur du Royaume-Uni à la Conférence, dont on a dit qu'elle était l'un des clubs les plus distingués de Genève. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec M. Soutar.

J'ai pris la parole aujourd'hui pour rappeler quel était notre objectif prioritaire. Cet objectif a été défini et réaffirmé tout au long de l'année, non seulement par la délégation indienne, mais aussi par les délégations des autres pays membres du Groupe des 21, individuellement ou par l'intermédiaire des coordonnateurs du Groupe. Cet objectif est, depuis le début de la session,

(Mme Ghose, Inde)

la constitution d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire - nous avons maintes fois développé cette idée, nous avons présenté des projets à cette fin et nous avons proposé divers mandats de négociation qui pourraient être adoptés pour cet organe, mais en vain. Monsieur le Président, vous vous souviendrez mieux que personne, puisque c'est Sri Lanka qui, la première, a exhorté la Conférence à faire tout son possible pour avancer - ce que la représentante des Etats-Unis a reconnu, à mon très grand plaisir -, que le Groupe des 21 s'est efforcé au cours de la présente session, non pas d'imposer son objectif prioritaire à la Conférence, mais de trouver une formule moyennant laquelle la Conférence puisse travailler. A l'évidence, nous ne saurions vouloir, dans les deux ou trois semaines qui restent, commencer immédiatement des travaux dans le cadre de quelque comité spécial, mais il nous semble néanmoins possible de jeter les bases d'un programme de travail pour l'année prochaine. Si je ne m'abuse, c'est bien là ce que vous avez dit vous-même dans votre déclaration liminaire. C'est dans cet esprit que le Groupe des 21 a tenté de situer les divergences d'opinions. Certains pays ont fait savoir quelles étaient leurs priorités. Celles du Groupe des 21 sont claires et, manifestement, il n'y a pas convergence à présent. C'est la raison pour laquelle le Groupe des 21 s'efforce, dans un esprit constructif et non pas simplement pour occuper la Conférence pendant les semaines qui restent, de trouver un biais par lequel il soit possible de constituer les deux comités spéciaux qu'il propose d'établir. Ces deux organes revêtent une importance extrême, aussi la délégation indienne note-t-elle avec un vif plaisir que leur création ne soulève pas d'objections. Cela ne signifie pas qu'il faille les établir immédiatement, mais peut-être serait-il possible, à tout le moins, de décider à la présente session de les constituer l'année prochaine dans le cadre du programme de travail qui sera adopté. Ce serait là une décision provisoire qui devrait être confirmée par la Conférence en janvier prochain, au moment de l'ouverture de sa session de 1998. Nous sommes conscients, je le répète, des objectifs prioritaires qu'ont les différents pays. Ces priorités n'ont pas coïncidé en 1997 et nous n'avons pas enregistré de réels progrès ni d'un côté ni de l'autre. Nous avons tenté, cependant, de faire en sorte que la Conférence poursuive son oeuvre importante. Comme vous l'avez rappelé vous-même, Monsieur le Président, encore que j'aie oublié la métaphore que vous avez employée, les traités ne se cueillent pas comme des fruits; ils ne peuvent être sortis d'un tiroir, ils doivent être élaborés. Les deux points sur lesquels le Groupe des 21 insiste figurent à l'ordre du jour adopté pour 1997 et c'est pourquoi nous estimons que ce sont là deux domaines dans lesquels il serait utile de commencer à travailler l'année prochaine. A ce propos, je tiens à ajouter que la délégation indienne n'est pas contre l'idée de revoir le mandat du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, par exemple. La représentante des Etats-Unis a estimé que cela s'imposait. Nous sommes tout à fait prêts, pour notre part, à participer à des consultations sur un mandat dont les membres de la Conférence pourraient convenir à cet égard. Peut-être pourriez-vous, Monsieur le Président, voir avec les délégations au cours des deux ou trois semaines qui restent, ou même pendant l'intersession, puisque vous continuerez à assurer la présidence jusqu'au 31 décembre, comment il serait possible de convenir d'un mandat de telle sorte que ce point puisse à tout le moins figurer au programme de travail pour 1998.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie la représentante de l'Inde de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle m'a adressées. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. ALBON (Afrique du Sud) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit aussi permis de vous adresser mes félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. La Conférence se souviendra que la délégation sud-africaine a annoncé, la dernière fois qu'elle a évoqué la question de la constitution de comités spéciaux, lors d'une séance officielle de l'instance, qu'elle demanderait à son gouvernement des instructions à ce sujet. Il ressort des consultations que j'ai tenues avec Pretoria que la position de l'Afrique du Sud sur la constitution d'un comité spécial sur des garanties de sécurité négatives reste inchangée. Cette position a déjà été exposée en détail. Pour mémoire : l'Afrique du Sud a la ferme conviction que la question des garanties de sécurité doit être abordée dans le cadre du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, processus qui a été renforcé lors de la Conférence de 1995. Je tiens à vous informer en conséquence que l'Afrique du Sud reste opposée à l'idée de reconstituer un comité spécial sur des garanties de sécurité négatives au sein de la Conférence.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Afrique du Sud de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Quelque autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je la donne au représentant de la Chine.

M. SHA (Chine) (traduit du chinois) : Monsieur le Président, je tiens à vous adresser d'emblée les sincères félicitations de la délégation chinoise à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence. Nous savons tous que vous êtes un diplomate très expérimenté dans les questions de désarmement. Bien que nous en soyons à l'étape finale de la troisième partie de la session de 1997, nous avons encore l'espoir qu'il sera possible d'avancer quelque peu sous votre direction avant que la session ne s'achève. Je saisis cette occasion pour exprimer à votre prédécesseur, l'ambassadrice de la Slovaquie, nos remerciements pour les efforts dévoués qu'elle a déployés. J'en profite aussi pour saluer nos nouveaux collègues, l'ambassadeur du Chili et celui du Royaume-Uni. J'aurai le plus vif plaisir de collaborer pleinement avec eux.

Je voudrais, à ce stade, évoquer brièvement les deux points soulevés par le coordonnateur du Groupe des 21. La délégation chinoise a toujours été d'avis que la Conférence devait rétablir au plus vite le Comité spécial sur les garanties de sécurité négatives et négocier la fourniture de garanties de sécurité inconditionnelles aux Etats non dotés d'armes nucléaires. Elle demeure convaincue que la situation internationale a subi des bouleversements sans précédent. La guerre froide est finie et il n'y a plus d'affrontement. La situation est maintenant marquée par la détente. Les rapports entre les grandes puissances se sont également améliorés. Si, dans le passé, il a pu y avoir quelque prétexte pour ne pas accorder de garanties de sécurité, rien ne s'y oppose aujourd'hui. C'est pourquoi la délégation chinoise est d'avis que les revendications des pays non alignés sont justes et raisonnables, outre qu'il est à présent opportun d'y satisfaire. Elle ne peut se défaire de l'idée

(M. Sha, Chine)

que le Groupe des 21 a proposé cela il y a bien longtemps, alors que c'est aujourd'hui seulement que les intéressés y apportent une réponse. Cela dit, la délégation chinoise est heureuse de constater que réponse il y aura, car il vaut mieux tard que jamais. Il ne faut pas que l'on puisse dire à nouveau que le temps nous fait défaut. La délégation chinoise a encore l'espoir, Monsieur le Président, que vous pourrez, pendant votre mandat et, bien entendu, à votre gré, tenir de nouvelles consultations avec tous les intéressés. Si cela se révélait être impossible cette année, nous voudrions pouvoir compter que des discussions sur la question seront engagées dès l'ouverture de la session de 1998 de la Conférence. Si, pour des questions d'organisation, il était concrètement impossible de tenir ces discussions en 1997, peut-être pourrions-nous néanmoins tomber d'accord pour décider d'examiner la question dès le début de la prochaine session.

Je voudrais encore aborder la question des mines terrestres antipersonnel. Nombre de pays se préparent maintenant à participer aux travaux commencés à Ottawa sur la question. La délégation chinoise respecte le choix qu'ont fait ces pays et leur adresse ses vœux de succès. Pour sa part, toutefois, elle estime que, quelle que soit la perspective dans laquelle on se place, cette question ne doit pas faire l'objet de négociations au sein de la Conférence du désarmement pour la simple raison qu'elle n'a pas de commune mesure avec les problèmes auxquels la Conférence est appelée à s'attaquer. De fait, elle pense que la question de l'espace est bien plus large et importante. Certains affirment qu'il n'y a aucune course aux armements dans l'espace aujourd'hui. Si c'est vrai, c'est parfait. Existe-t-il une militarisation de l'espace ? Nous espérons que ce n'est pas le cas. S'il n'y a en réalité aucune course aux armements dans l'espace, alors pourquoi n'acceptons-nous pas la proposition avancée par le Groupe des 21, tendant à éviter que cela ne se produise ? La délégation chinoise appuie donc la proposition du Groupe des 21 de constituer un comité spécial sur l'espace qui serait chargé de mener des négociations relatives à la question de la prévention d'une course aux armements dans ce milieu. Elle ne souhaite pas que se reproduise une erreur historique. Il sera trop tard pour s'atteler à ce problème lorsqu'une telle course aura commencé à s'intensifier.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine de son intervention. Quelque autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? Cela ne semble pas être le cas. A l'évidence, je ne puis que me réjouir des réponses apportées aujourd'hui par plusieurs délégations à la question posée par le coordonnateur du Groupe des 21. Si je ne m'abuse, ces délégations ne sont pas opposées en principe à la reconstitution des deux organes que sont le Comité spécial sur les garanties de sécurité négatives et le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, à certaines conditions. Je suis sûr que les membres de la Conférence conviendront avec moi qu'il faut reprendre les consultations sur la question avant que ne se dégage un accord définitif. Je pense que nous pourrions parvenir à un tel accord avant la fin de la session, pour autant que se manifeste chez tous la bonne volonté qui a commencé à s'exprimer ici. Si aucune autre délégation ne souhaite prendre la parole à présent, je passerai à la question suivante.

(Le Président)

Ainsi que je l'ai fait savoir aux coordonnateurs de groupe hier, lors des consultations que j'ai tenues, j'ai établi, conformément à l'article 44 du règlement intérieur de la Conférence et avec l'aide du secrétariat, le projet de rapport annuel de la Conférence à l'Assemblée générale des Nations Unies. Ce projet sera disponible dans toutes les langues officielles et distribué le lundi 25 août 1997. J'ai l'intention d'en commencer l'examen lors d'une séance plénière officieuse qui se tiendra après la séance officielle du jeudi 28 août 1997.

La prochaine séance plénière de la Conférence s'ouvrira le jeudi, 28 août 1997, à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 20.
